



FORMATION POST PERMIS

7H SUR 1 JOURNÉE

OBJECTIF :

La démarche préventive vise à réduire le sur-risque d'accident. Après un début d'expérience de la conduite, il est important de renforcer vos acquis vis-à-vis de :

- La limite des aptitudes de débutants
- La notion de risque
- La notion de responsabilité

Cette formation sera assurée par l'un de nos enseignants de la conduite.

QUI EST CONCERNÉ ?

Les conducteurs ayant obtenu leur permis A1, A2, ou B à compter du 1^{er} Janvier 2019 pourront suivre cette formation, dispensée dans les 6 et 12 mois qui suivent l'obtention du permis. Cette formation est ouverte à tous : qu'ils aient obtenu le permis en conduite traditionnelle ou accompagnée.

IMPORTANT : Vous ne devez pas avoir perdu de points pour prétendre à cette formation.

POURQUOI PASSER CETTE FORMATION ?

En consacrant 7h de votre temps à cette formation, vous allez agir pour votre sécurité et celle de vos passagers, mais en plus vous allez gagner un temps précieux sur la période probatoire de votre permis.

Si vous avez fait la conduite accompagnée, la formation vous permettra de réduire de 6 mois votre période probatoire, la ramenant à 1an et demi au lieu de 2 ans.

Pour les autres, la période probatoire sera réduite d'1 an soit 2ans au lieu de 3 ans.

Et qui dit période probatoire réduite, dit économie sur son assurance : PENSEZ-Y

Ces séances sont obligatoirement collectives (6 personnes minimum et 12 au maximum)

TARIF :90€ (Dont tva 20%=15€)

PERMANENCE ADMINISTRATIVE (Avenue Gérard Yvon) Mardi : 14h à 19h Mercredi : 9h à 12h et 14h à 19h Vendredi : 14h à 19h Samedi : 9h à 12h et 13h à 15h